

EXTRAIT DU REGISTRE
**DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'ALBA LA ROMAINE**

Séance du 29 novembre 2010

L'an deux mille dix et le vingt neuf novembre à 20 heures 30, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr Pierre MAURIN.

Date de convocation : 22 novembre 2010

Nombres de membres du Conseil Municipal : 15 en exercice : 15 présents : 13 votants : 14

Présents : M.MAURIN – VERNET – CHAUSSIGNAND – CORNET – CROZIER – VOLLE – BEUGNET – JOLLIVET - BOUAZZA – DELAUZUN – AUZAS – FIALON – HILAIRE.

**Excusés : - M. TESTON a donné procuration à Mme BEUGNET
- Mme SALA.**

M. CHAUSSIGNAND, Jean-Luc a été élu secrétaire

Objet : Demande de retrait de la commune de La Roche de Glun du Syndicat Mixte de l'Ecole Départementale de Musique et de Danse de l'Ardèche.

Le Maire rappelle que la commune de La Roche de Glun, a adhéré au Syndicat Mixte par délibération N° 63/2003 en séance du 2 juin 2003. Une école était déjà implantée sur le territoire communal, l'adhésion a été validée après accord de la mairie sur les points suivants :

- La Roche de Glun adhère en tant que commune utilisatrice, au prorata de ses habitants fréquentant l'antenne de Syraval. N'étant pas subventionnée par la Conseil Général de la Drôme, l'Ecole Départementale n'envisage en aucun cas d'ouvrir une antenne à La Roche de Glun, ni de « reprendre » l'école existante.
- Cette adhésion n'était pas destinée alors à remplacer l'école de musique de La Roche de Glun. La Mairie s'est donc engagée à poursuivre son activité d'école de musique sur sa commune, en parallèle de son adhésion.

Il est indiqué que lors de sa séance du 7 juillet 2009, le Conseil Municipal de la commune de La Roche de Glun a accepté à l'unanimité son retrait, motivé par les points suivants :

- Importante augmentation du montant de la cotisation annuelle qui est passée de 10 € en 2008 à 2 938 € en 2009.
- Considérant l'effort important fait dans le domaine de l'enseignement artistique et musical au travers de l'école de musique qui permet l'accès à la culture de plus de 90 personnes, il apparaît en parallèle qu'un unique élève de la commune est inscrit à l'EDMDA en 2009.

Le comité syndical du syndicat mixte de l'Ardèche Musique et Danse, au vu des éléments motivant cette demande, a accepté à l'unanimité et ce, de manière exceptionnelle le retrait de la commune de La Roche de Glun.

En conséquence, le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents :

- Donne un avis favorable à la demande de retrait de la commune de La Roche de Glun.

Fait et délibéré à Alba la Romaine le 29 novembre 2010.

Pour Copie Conforme,
ALBA, le 30 NOVEMBRE 2010
LE MAIRE
Pierre MAURIN.